



COMMISSION DE DISCIPLINE

Foot 704

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membres présents : Isabelle BLANCHET VOYET, Denis MOUCHET, Corinne ROSSET

Réunion du lundi 08 juin 2026

Publié le jeudi 11 juin 2026

Les membres de la commission souhaitent un prompt rétablissement à Pierre BERNARD suite à son hospitalisation.

IMPORTANT

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenue de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€. Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

- *Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.*
- *Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.*

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand selon nos horaires d'ouverture.

Tout élément (vidéo, rapport, audio etc.) doit être transmis 72h avant l'audition, passé ce délai aucun nouvel élément n'est pris en compte.



COMPTE-RENDU AUDITION

Dossier n°31-71/60178-2

Match n°55110849 – U13 D4 Poule H du 09-05-2026

AS MARIN – CSL PERRIGNIER II

Est convoqué le lundi 29 juin 2026 à 18h30

L'arbitre :

FAUVEL Nolan (AS MARIN)

AS MARIN :

Le Président ou son représentant
CHEVILLARD Alexandre, arbitre assistant
CHAUSSE Marvin, éducateur
COULOMBEL Jeremy, dirigeant

CSL PERRIGNIER

Le Président ou son représentant
ESTEVE Mathis, arbitre assistant
ARIBAS Florian, éducateur

Dossier n°24-690/03032026

Est convoqué le lundi 29 juin 2026 à 19h

EL KHATIRI Salim, arbitre officiel

FRS CHAMPANGES :

Club représenté par l'arbitre

Dossier n°32-704/08062026

Est convoqué le lundi 29 juin 2026 à 19h30

CIPRIANO Raphael, arbitre officiel

ES CHILLY :

Club représenté par l'arbitre